



Réagissant dans l'immédiateté à une polémique suscitée par une activité socio-esthétique au bénéfice de personnes détenues au centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse, le Ministre de la justice, sans concertation, a ordonné la suppression des activités qu'il qualifie de « ludiques » estimant que seules les activités en lien avec l'éducation, la langue française ou le sport devaient être maintenues.

Alors que des attentes fortes pèsent sur le garde des Sceaux pour faire face aux enjeux majeurs liés à l'insoutenable état des prisons françaises et à leur surpopulation endémique, il est regrettable de constater qu'une nouvelle fois, le souci de la communication et de la simplification à outrance, l'emportent sur la nécessité de défendre avec pédagogie et détermination les missions essentielles de la justice pénale.

Il est regrettable de devoir rappeler, encore, les fonctions de la peine définies par la loi, fonctions qui consistent à sanctionner l'auteur d'une infraction mais aussi à favoriser son amendement, son insertion ou sa réinsertion dans l'objectif de prévenir la commission de nouvelle infraction et de restaurer l'équilibre social et que le travail sur l'estime de soi fait partie intégrante de la réinsertion dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Il est également dommageable que le garde des Sceaux partant du principe que « personne ne pouvait comprendre » n'ait pas choisi d'expliquer que les actions en détention sont réfléchies, organisées et validées par des professionnels de l'administration pénitentiaire pour répondre aux objectifs prévus par la loi. Leur mise en œuvre est guidée sur des études démontrant que les activités socio-culturelles visent à restaurer le lien social et participent de la prévention de la récidive et de la réinsertion des personnes détenues. Elles permettent de mobiliser le condamné dans une démarche de changement et la construction d'un projet d'exécution de peine qui favorisent la désistance. Nous constatons souvent que les actions d'apparence ludique permettent au condamné de prendre conscience de ses vulnérabilités, de travailler avec les professionnels sur l'affirmation de soi, avant de pouvoir envisager un travail plus en profondeur sur son parcours de vie.

Alors que la France connaît des taux d'incarcération parmi les plus élevés d'Europe, suscitant la condamnation des instances nationales et supranationales, faut-il seulement rappeler que cette suroccupation impacte directement la prise en charge des personnes détenues ? Nombre d'entre elles demeurent à deux ou à trois en cellule,

22 heures sur 24 tous les jours de la semaine, n'ayant accès ni au travail, ni aux soins, ni à la formation ni à aucune activité de nature à permettre leur réinsertion et la prévention de la récidive. Sans oublier que le quartier maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Toulouse - Seysses, où ont eu lieu les activités décrites, connaît un taux de suroccupation de 208%, en faisant un des établissements les plus surpeuplés de notre pays.

Est-il encore nécessaire d'évoquer les conditions de travail extrêmement difficiles des personnels pénitentiaires et des acteurs intervenant en prison en lien avec cette suroccupation ?

Faut-il aussi rappeler le manque de moyens cruel auquel la justice est confrontée pour faire face à ses missions essentielles ?

Au lieu d'une réaction démagogique et épidermique aux effets délétères et contre-productifs, il est attendu du garde des Sceaux qu'il s'attèle aux véritables enjeux de la prise en charge de la délinquance, qu'il donne les moyens aux acteurs de faire face à leurs missions complexes et qu'il mette fin à la situation indigne des prisons françaises.

Des propositions construites et argumentées existent pour sortir de cette impasse et sont portées et soutenues par un nombre croissant de professionnels de terrain, d'acteurs institutionnels et de parlementaires. Nous demandons que le garde des Sceaux s'en empare avec promptitude pour être à la hauteur de sa mission. Et ce, afin que les Etats Généraux sur l'insertion, dont il a annoncé l'organisation dans les prochaines semaines, ne se limitent pas à une tribune médiatique visant à remettre en cause ce qui marche en matière de désistance.

Pour le conseil d'administration de l'ANJAP

Céline BERTETTO
Présidente

president@anjap.org